

DÉPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 février à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 30 janvier 2026 et affichée à la mairie.

### CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Éric FAIRFORT ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE.

### CONSEILLERS REPRESENTES :

Josette TINVAL ANDRE (représentée par David JOSUE) ; Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO) ; Moïse NAPRIX (représenté par Éric FAIRFORT).

### CONSEILLERS ABSENTS :

Cynthia PEROUMAL ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Janick CHACAL ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Marie-Chantal BLOU MARTEL ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. HANANY Hadjanie a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## 10- CESSION REGULARISATION DU TERRAIN CADASTRE AC 531 ISSU DE AC 668 (ANCIENNEMENT AC 519)

### RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier en date du 27 janvier 2026, Madame Paulette GLANDOR a renouvelé sa demande d'acquisition du terrain communal cadastré AC 531 issu de la parcelle AC 668 (anciennement AC 519), d'une superficie de 224m<sup>2</sup>, situé au 223 rue de l'église 97123 Baillif.

Il s'agit de consentir à leur permettre d'acquérir la parcelle sur laquelle est

Numéro d'inscription au  
Registre

**2026 - 01**

Numéro de la Délibération

**10**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents : 11

Dont Procurations : 03

Délibération publiée le

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD  
PONCHATEAU

construite l'habitation familiale.

Par avis des domaines n° 2026-97104-ref DS : 29009613 en date du 29/01/2026, la valeur vénale est arbitrée à **224m<sup>2</sup>x 35€ = 7 840€**.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré

### DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver la cession du terrain cadastré AC 531 issu de la parcelle AC 668 (anciennement AC 519) d'une superficie de 224m<sup>2</sup>, située au 223 rue de l'église 97123 Baillif au profit de Madame Paulette GLANDOR, au prix d'après l'avis des domaines n° 2026-97104-ref DS : 29009613 en date du 29/01/2026, la valeur vénale est arbitrée à **224m<sup>2</sup>x 35€ = 7 840 €**.

**Article 2** : D'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants et tous documents relatifs à cette vente.

**Article 3** : De dire que les frais des actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Expédition Conforme

Le Maire



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

